

Commune :
SEILHAC (255)

Numéro d'ordre du document
d'arpentage : 1212 A
Document vérifié et numéroté le 05/04/2023
A Brive-la-Gaillarde
Par Guyon Arnaud
Géomètre principal
Signé

POLE TOPO. DE GEST. CADASTRALE
C.F.I.P. BRIVE LA GAILLARDE
50 boulevard Gontran Royer

19100 BRIVE LA GAILLARDE
Téléphone : 05.55.18.35.16

sdif19.ptgc@dgfip.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires sous-signés (3)
a été établi (1) :

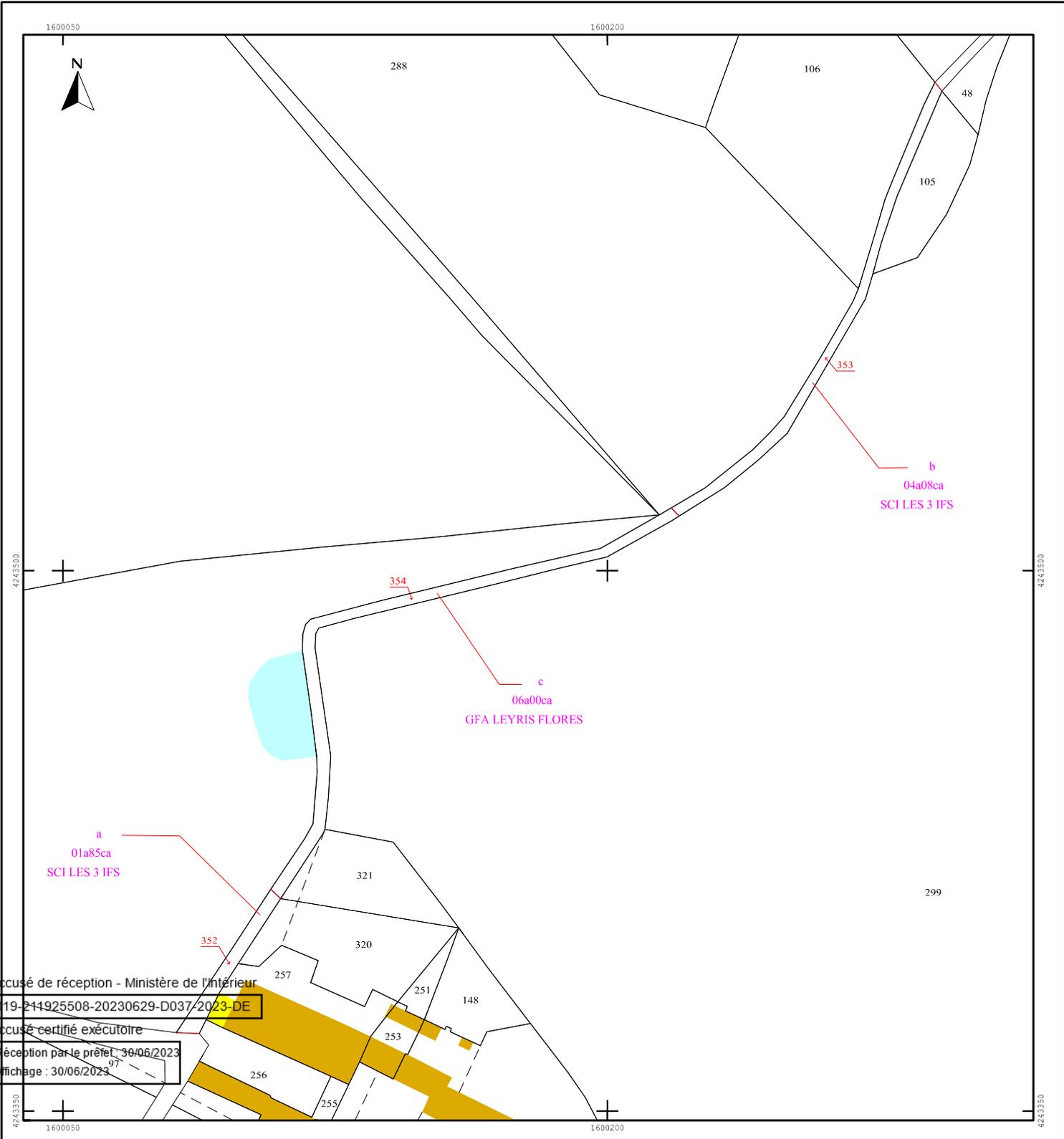
- A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
 - B - En conformité d'un piquetage : ----- effectué sur le terrain ;
 - C - D'après un plan d'arpentage ou bornage, dont copie ci-jointe, dressé
le ----- par ----- géomètre à -----.
- Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées
au dos de la présente mise 6463.
A -----, le -----

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan renouvelé par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)
(3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité expropriant, etc...).

Section : AB
Feuille(s) : 000 AB 01
Qualité du plan : Plan régulier avant
20/03/1980
Echelle d'origine : 1/2000
Echelle d'édition : 1/1500
Date de l'édition : 05/04/2023
Support numérique : -----

D'après le document d'arpentage
dressé
Par EMMANUEL LETRANGE (2)
Réf. : 22372-1
Le 28/02/2023

Modification selon les énonciations d'un acte à publier



Accusé de réception - Ministère de l'intérieur
019-241925508-20230629-D037/2023-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/06/2023
Affichage : 30/06/2023